

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**MINISTRE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE**  
**CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS-EAU**

**Projet de Développement Multisectoriel et de Résilience Urbaine de la ville de Kinshasa**  
**(KIN-ELEND)**

**Recrutement de deux (2) Contrôleurs Environnemental et Social pour le contrôle et la surveillance des Travaux de pose de nouveaux Branchements Particuliers (BP), de réhabilitation de branchements et pose des compteurs dans les quatre communes de Lemba, Matete, Kisenso et Ndjili de la ville de Kinshasa**

**TERMES DE REFERENCE**

**1. INTRODUCTION**

**1.1. Contexte général du projet**

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de Banque Mondiale, pour mettre en œuvre le Projet de Développement Multisectoriel et de Résilience Urbaine de Kinshasa (projet KIN ELEND).

L'objectif de développement du projet KIN ELEND est d'améliorer la capacité institutionnelle en gestion urbaine et l'accès aux infrastructures et services ainsi qu'aux opportunités socio-économiques à Kinshasa.

Le projet KIN ELEND est basé sur le concept de « villes inclusives et résilientes » sous un angle spatial, économique et social et de résilience aux aléas. Il financera des infrastructures structurantes au niveau de la ville et des investissements de proximité au niveau des quartiers ciblés, en abordant également le défi de sous-emploi et de cohésion sociale, ainsi que les renforcements de capacité en matière de gestion urbaine.

Le projet KIN ELEND vise à enclencher une transformation progressive du milieu urbain autour d'une série d'interventions intégrées pour améliorer les conditions de vie des populations des zones situées de part et d'autre de la rivière Ndjili.

Les investissements du projet seront donc concentrés en priorité au niveau des bassins versants Est et Ouest de la rivière Ndjili en amont du Boulevard Lumumba et les interventions en matière de renforcement institutionnel sur le niveau provincial essentiellement.

Le projet est basé sur 4 composantes ci-dessous :

## **1. Infrastructures et services résilients**

### *1.1. Services de base à l'échelle de la ville*

#### 1.1.a. Approvisionnement résilient en eau

#### 1.1.b. Assainissement

#### 1.1.c. Gestion des déchets solides

#### 1.1.d. Résilience des infrastructures et des services énergétiques

### *1.2. Amélioration des quartiers*

#### 1.2.a. Mobilité et routes urbaines

#### 1.2.b. Infrastructures d'atténuation des risques d'inondations et de lutte contre l'érosion

#### 1.2.c. Aménagement d'espaces publics et infrastructures de proximité

## **2. Communautés inclusives et résilientes**

### *2.1. Inclusion socio-économique*

#### 2.1.a. Entretien des infrastructures et inclusion sociale

#### 2.1.b. Développement des compétences

#### 2.1.c. Prévention de la violence

### *2.2. Aménagement urbain et gestion du foncier*

### *2.3. Gouvernance locale*

## **3. Gestion du projet**

## **4. Mécanisme d'intervention d'urgence conditionnelle**

## **1.2. Dispositif institutionnel pour la mise en œuvre du projet**

### **i) Agences d'exécution du projet**

Les agences d'exécution chargées de la mise en œuvre des différentes activités du projet sont reprises ci-dessous :

- ❖ La Cellule Infrastructures chargée de la coordination du projet et de la mise en œuvre d'une partie des activités de la sous-composantes 1.1 (volet 1.1.c « Gestion des déchets solides » et de la composante 2. Communautés inclusives et résilientes ainsi que l'intégration des thématiques transversales dans l'ensemble des sous-composantes ;
- ❖ La Cellule d'exécution des projets Eau, « CEP-O » en sigle pour les volets 1.1.a. « Eau » et 1.1.b. « Assainissement » de la sous-composante 1.2. « Services de bases à l'échelle de la ville ».
- ❖ L'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des ressources hydrauliques et de l'Electricité « UCM » en sigle, responsable de la mise en œuvre des activités du volet 1.1.d. « Energie » de la sous-composante 1.1. « Services de bases à l'échelle de la ville » ;
- ❖ L'Institut National de Préparation Professionnelle « INPP » en sigle, porteur du volet 2.1.b « Développement des compétences » de la sous-composante 2.1. « Inclusion socio-économique » ;

- ❖ La Cellule de Développement Urbain de Kinshasa « CDUK » en sigle, qui a la responsabilité technique de tous les autres volets relatifs à la ville de Kinshasa. Elle sera également étroitement associée à la préparation technique des volets avec l'appui de la Cellule Infrastructures. Elle sera en charge de la mobilisation des parties prenantes pour l'appropriation des populations aux activités du projet. Pour le cas spécifique des activités de renforcement de la gestion et de l'occupation foncières, la ville de Kinshasa collaborera étroitement avec le Ministère National des affaires foncières.

## **ii) Parties prenantes et bénéficiaires**

Les bénéficiaires du projet sont constitués par :

- Les populations habitant les quartiers situés dans les bassins versants Est de la rivière Ndjili, dans les communes de Lemba, Matete, Ndjili, Kisenso;
- Les administrations des communes de Lemba, Matete, Ndjili, Kisenso;
- L'Administration de la ville province de Kinshasa ;

Le projet sera réalisé avec l'implication des parties prenantes ci-dessous :

- Le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics ;
- Le Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité ;
- Le Ministère des finances ;
- Le Ministère de l'Urbanisme et Habitat ;
- Le Ministère de l'Environnement et Développement durable ;
- Le Ministère des Affaires Foncières ;
- Le gouvernement provincial de Kinshasa ;
- Les entités territoriales décentralisées (communes, quartiers) de la VPK ;
- La REGIDESO ;
- La SNEL ;
- Les organisations de la société civile actives dans la zone du projet ;
- Les gestionnaires des institutions sociales et scolaires œuvrant dans la zone du projet (centres de santé, écoles, marchés, centres de promotion sociales) ;
- Les Etablissements universitaires

Dans le cadre de la préparation et mise en œuvre du projet KIN-ELENDIA, les instruments E&S ci-dessous ont été produits :

| N°   | Document                                                                                                           | Projet/<br>Sous-projet                                | Année de                                               |               |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|---------------|
|      |                                                                                                                    |                                                       | Transmission à<br>la Banque de<br>la version<br>finale | Publication   |
| 1.   | Documents - Cadre                                                                                                  |                                                       |                                                        |               |
| 1.1. | Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)                                                                | KIN ELENDA                                            | 2020                                                   | Juin 2020     |
| 1.2. | Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)                                                                         | KIN ELENDA                                            | 2021                                                   | Février 2021  |
| 1.3. | Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) comprenant le MGP                                                | KIN ELENDA                                            | 2021                                                   | Février 2021  |
| 1.4. | Procédures de Gestion de Main D’Œuvre (PMGO) ;                                                                     | KIN ELENDA                                            | 2021                                                   | Février 2021  |
| 1.5. | Plan d’Action de prévention, mitigation, et réponse à l’Exploitation, Abus Sexuels, et Harcèlement Sexuel (EAS/HS) | KIN ELENDA                                            | 2021                                                   | Juin 2021     |
| 1.6. | Plan d’Engagement Environnemental et Social (PEES)                                                                 | KIN ELENDA                                            | 2021                                                   | Novembre 2022 |
| 2.   | Etude d’Impact Environnemental et social EIES ( y compris PGES)                                                    |                                                       |                                                        |               |
| 2.1. | EIES                                                                                                               | Rejet des boues ozone 1                               | 2021                                                   | 2021          |
| 2.2. | EIES                                                                                                               | Module 1 Ozone                                        | 2019                                                   | ND            |
| 2.3. | EIES                                                                                                               | STBV ITA-Mombebe                                      | 2020                                                   |               |
| 2.4. | EIES                                                                                                               | Module 3 Ozone                                        | 2020                                                   | 2022          |
| 2.5. | PGES                                                                                                               | Réhabilitation Modules 1,2,3 US Ndjili                | 2020                                                   | ND            |
| 2.6. | PGES                                                                                                               | Construction des réservoirs de Gombele et Djelo-Binza | 2020                                                   | ND            |
| 3.   | Plan d’Action Réinstallation des Populations PAR                                                                   |                                                       |                                                        |               |
| 3.1. | Rapport d’Evaluation des Pertes Economiques REPE                                                                   | Rejet des Boues ozone 1                               | 2021                                                   |               |
| 3.2. | PAR                                                                                                                | Sécurisation Captage Ndjili                           | 2020                                                   | 2020          |
| 3.3. | PAR                                                                                                                | Module 1 Ozone                                        | 2016                                                   | 2017          |
| 3.4. | PAR                                                                                                                | Réseau Aval Ozone PAR 1                               | 2020                                                   | 2020          |

| N°   | Document | Projet/<br>Sous-projet              | Année de                                               |             |
|------|----------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------|
|      |          |                                     | Transmission à<br>la Banque de<br>la version<br>finale | Publication |
| 3.5. | PAR      | STBV ITA-<br>Mombele                | 2020                                                   |             |
| 3.6. | PAR      | AEP Kisenso                         | 09.10.2023                                             | 11.10.2023  |
| 3.7. | PAR      | Réseau Aval<br>Ozone<br>(Actualisé) | 26.01.2024                                             | 26.01.2024  |
|      |          | ex réseau<br>Kinshasa-<br>Ouest     | 28.08.2023                                             | 09.10.2023  |

## 2. **NIVEAU DE RISQUE DU SOUS PROJET**

Il convient de signaler que le screening environnemental et social mené récemment par la CEP-O avait attribué au projet de pose de nouveaux Branchements Particuliers (BP), de réhabilitation de branchements et pose des compteurs dans les quatre communes de Lemba, Matete, Kisenso et Ndjili a permis d'attribuer à ce projet la cote de risque 36, ce qui le place au niveau de risque modéré.

Mais compte tenu des déplacements temporaires des populations et du risque de dégradations les immeubles ou murs riverains, les ouvrages des voies publiques tels que bordures, bornes, les lignes électriques, et les canalisations, feeders et câbles de toute nature rencontrés dans le sol, l'élaboration d'un PAR est obligatoire.

En principe, huit des dix Normes environnementales et Sociales (NES) ont été jugées pertinentes pour ce projet. Il s'agit de :

- NES n°1 : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux
- NES n°2 : Emploi et conditions de travail ;
- NES n°3 : Utilisation rationnelle des ressources, prévention et gestion de la pollution
- NES n°4 : Santé et sécurité des communautés ;
- NES n°5 : Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire ;
- NES n°6 : Conservation de la biodiversité et gestion des ressources naturelles vivantes ;
- NES n°8 : Patrimoine Culturel ;
- NES 10 : Mobilisation de parties prenantes et information.

Dès lors, il est très important que les exigences légales du pays ainsi que les 8 Normes environnementales et sociales susmentionnées de la Banque mondiale (NES) soient mises en œuvre.

En ce qui concerne les risques d'EAS/HS, un plan d'action EAS/HS a été élaboré.

Les recommandations de la Note de bonnes pratiques pour lutter contre l'Exploitation et les atteintes Sexuelles<sup>1</sup>, et le Harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil seront prises en compte pour l'enrichissement des mesures de prévention, atténuation et réponse aux risques EAS/HS liés au projet.

### **3. OBJECTIF DE LA MISSION DU CONSULTANT**

Sous l'autorité du Coordonnateur de la CEP-O, le Consultant est chargé d'assurer la mission se rapportant au contrôle et surveillance des travaux de pose de nouveaux Branchements Particuliers (BP), de réhabilitation de branchements et pose des compteurs dans les quatre communes de Lemba, Matete, Kisenso et Ndjili dans la ville de Kinshasa dans le cadre du projet KIN ELENDA.

Le Contrôle environnemental et social du chantier qu'effectuera le Consultant doit se baser essentiellement sur les 3 documents suivants :

- a) Le Plan de Gestion Environnemental et Social du chantier (PGES-E) élaboré par l'entreprise chargé d'exécuter les travaux et approuvé par la Mission de contrôle et la CEP-O (une copie sera transmise à la Banque) ;
- b) le Plan d'Hygiène et de Sécurité de Chantier ( PHS) élaboré par l'entreprise chargé d'exécuter les travaux et approuvé par la Mission de contrôle et la CEP-O ( une copie sera transmise à la Banque) ;
- c) Le plan d'action EAS/HS, y compris les codes de bonnes conduites, le Mécanisme de Gestion des Plaintes sensible aux EAS/HS, ainsi que la Note de bonnes pratiques pour lutter contre l'Exploitation et les atteintes Sexuelles mentionné au point 2.
- d) Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) qui sera mis en œuvre avec la collaboration l'ONG CODELT et l'encadrement de la CDUK..
- e) Les autres documents ci-après :
  - Le PAR ( le cas échéant)
  - Les clauses environnementales et le respect des lois, règlements, guides, directives, procédures, etc.
  - Le DAO
  - Les outils de la mise en œuvre du PGES-E, Journal des travaux, Journal de chantier, fiche contrôle, etc.

Le consultant supervisera sur le site l'ensemble des activités de surveillance et de contrôle des travaux et sera le répondant direct vis-à-vis de l'entreprise.

---

<sup>1</sup> <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/6f3d9ddc6010c4221315dd1282958e41-0290032022/original/SEA-SH-Civil-Works-GPN-Third-Edition-Final-October-12-2022.pdf>

Le Consultant travaillera sous la supervision de la CEP-O (Sous cellule Environnement et Social) et en étroite collaboration avec la Cellule de Développement Urbain de Kinshasa (CDUK), étant entendu qu'il assumera pleinement la responsabilité des analyses et interprétations des activités, ainsi que des conclusions et recommandations de ses rapports. Il prendra cependant en compte les remarques et les commentaires faits par la CDUK et la CEP-O sur ses rapports. Il assistera la CEP-O à organiser la programmation des activités et à compiler à la fin de chaque journée les données d'exécution desdits travaux.

Le consultant est chargé de veiller, pendant l'exécution des travaux :

- (i) au suivi de la mise en œuvre du PAR éventuel
- (ii) La formation et le renforcement des capacités des équipes techniques sur les meilleures pratiques environnementales et sociales
- (iii) au suivi de la gestion et du fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes sensible aux EAS/HS et de l'engagement des parties prenantes ;
- (iv) à l'application des engagements E & S contenus dans le PGES-E et dans le contrat
- (v) à la protection de l'environnement durant la réalisation des travaux de construction ;
- (vi) au suivi de la mise en œuvre des mesures de prévention pour la lutte contre les Violences Basées sur le Genre « VBG » et l'Exploitation et Abus Sexuels et le Harcèlement (EAS/HS) et réponse aux survivant(e)s, mises en place par le projet; A ce titre, il s'assure du respect de la législation et des normes environnementales et sociales de la BM ainsi que de l'application des clauses environnementales et le respect des lois, règlements, guides, directives, procédures, etc.
- (vii) de collaborer étroitement avec :
  - Les spécialistes de la CEP-O et de la CDUK chargés de sauvegarde environnementale et sociale ainsi que de l'engagement communautaire ;
  - L'expert VBG du projet basé à la Cellule infrastructures
  - L'ONG CODELT chargée d'accompagner le projet KIN ELENDA dans la mise en œuvre du plan de mobilisation des parties prenantes dans la partie Est de la ville de Kinshasa.

#### **4. LIENS HIERARCHIQUES**

Le Consultant est placé sous la supervision du Coordonnateur de la CEP-O via le Responsable de la Sous Cellule E&S de la CEP-O, à qui il apporte tous les conseils utiles en tout ce qui concerne « le contrôle et la surveillance des travaux de pose de nouveaux Branchements Particuliers (BP), de réhabilitation de branchements et pose des compteurs dans les quatre communes de Lemba, Matete, Kisenso et Ndjili dans la ville de Kinshasa » prenant en compte les mesures contenues dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale du Chantier (PGES-E) qui sera préparé par l'entreprise et approuvé par la CEP-O avec copie pour information à la Banque mondiale.

## **5. RESPONSABILITES ET TACHES**

### **5.0. En matière de pénalités**

Le Consultant est chargé d'appliquer des pénalités en cas de manquements relatifs aux Non Conformités environnementales et sociales.

A cet effet, il aura les tâches suivantes :

- Etablir la procédure de gestion des non-conformités et veiller à son application
- -émettre aux entreprises et aux sous-traitants des avis de non-conformité indiquant la nature et l'ampleur de l'infraction.

En tant que Responsable, il a le droit d'arrêter les travaux et/ou certaines activités sur le site en cas de non-conformité ou de non-application des mesures correctives.

### **5.1. Sur le plan environnemental et social**

*Le consultant se chargera de tâches suivantes :*

- Revue des instruments/outils de gestion des risques E&S
- Elaboration des outils de surveillance environnementale et sociale
- Surveillance régulière du respect des prescriptions environnementales et sociales (PGES-E, Clauses environnementales et sociales, Code de bonne conduite signé par tous) du chantier par l'entreprise ;
- Identification des non conformités environnementales et sociales sur le chantier et assistance du Maître d'Ouvrage et l'entreprise dans la prise de décision ;
- Evaluation de la mise en œuvre effective des mesures environnementales et sociales contractuelles et leur efficacité ;
- Repérage de tout impact environnemental ou social imprévu qui peut se produire pendant l'exécution des travaux, et rectification des opérations en conséquence ;
- Emission des permis des travaux pour les tâches à haut risque et suivi du respect conditions de travail des employés (respect des mesures d'hygiène, de santé, de sécurité au travail).
- Suivi du respect des droits des populations riveraines notamment lors de l'occupation des sites d'installation de chantier à travers la limitation des nuisances (gêne, destruction des accès riverains, contrôle des bruits et poussières, protection des piétons...)
- Collaboration avec les autorités locales et les communautés pour assurer une communication efficace et la participation du public (en collaboration avec CODELT et le spécialiste en engagement communautaire) ;
- Réception provisoire et définitive des travaux conformément aux spécifications environnementales et sociales du marché ;

- Préparation et mise à jour régulière des rapports de suivi environnemental et social, y compris la documentation des cas de non-conformité, incidents et accidents et des actions correctives prises ;

## **5.2. Sur le plan VBG**

Le consultant assurera le contrôle de :

- (i) la signature du Code de bonne conduite individuelle intégrant les aspects –VBG-EAS/HS par tout le personnel de l’entreprise. Ce Code de bonne conduite inclut un langage explicite sur les comportements interdits, y compris l’interdiction de relations sexuelles avec des mineurs, les sanctions établies, les notions-clés sur les VBG, ainsi que les types et formes de VBG/EAS/HS et la notion de consentement ;
- (ii) la formation et sensibilisation sur les questions VBG/EAS/HS.
- (iii) la vulgarisation MGP sensible aux EAS/HS;
- (iv) la coordination et le bon fonctionnement de la sous-commission VBG dans le cadre du Mécanisme de Gestion des Plaintes sensible à l’EAS/HS , tout en assurant une approche « centrée sur la survivante » pour faire en sorte que les survivants(es) touchés(es) reçoivent une assistance médicale, psychosociale et juridique conforme aux besoins de chacun, sous réserve du consentement du(de la) survivant(e) et, tout en respectant leur droit, leur choix, le principe de la confidentialité et assurer leur sécurité ;
- (v) du déroulement des consultations communautaires avec l’objectif de recevoir les avis des communautés sur les différents dispositifs mis en place par le projet comme par exemple le MGP, les activités du plan d’action EAS/HS, le système de gestion des cas VBG/EAS /HS, etc. Il faudra aussi s’assurer que les femmes soient consultées et dans un groupe séparé selon la nécessité.
- (vi) de la mise en œuvre des résultats des consultations communautaires pour , adapter les mesures de prévention, d’atténuation et à la réponse ;
- (vii) des écarts entre les prévisions et les réalisations ;
- (viii) la production des rapports circonstanciés et périodiques notamment : mensuels, trimestriels, semestriel et annuel de contrôle des travaux ;

Le consultant exécutera également les tâches suivantes :

- (i) Contrôler :
  - la mise en œuvre des activités prévues sur terrain ;
  - les indicateurs de réalisation des activités EAS/HS ;
  - la mise en œuvre des recommandations environnementales et sociales des aide-mémoires des missions d’appui réalisées par la BM.
- (ii) Procéder à l’évaluation :

- des produits et effets atteints progressivement à la suite de la mise en œuvre des activités en rapport avec les /EAS/HS.
- (iii) Participer aux réunions de coordination/feedbacks chaque trimestre notamment au début de la mise en œuvre des activités du chantier.
- (iv) Participer aux différentes missions de terrain et contrôler l'élaboration des différents rapports mensuels et trimestriels.

## **6. INCOMPATIBILITE AVEC CERTAINES FONCTIONS AU SEIN DE LA CELLULE D'EXECUTION DU PROJET**

Afin d'éviter les situations potentielles de conflit d'intérêt, le Consultant n'assurera que les fonctions définies dans les manuels des procédures et d'exécution du projet.

## **7. LIVRABLES DE LA MISSION DU CONSULTANT**

Les livrables attendus de la CEP-O , à des échéances fixes, sont les suivants :

- Rapport trimestriel de contrôle environnemental et social, y compris les aspects VBG/EAS/HS, à transmettre au plus tard le 15<sup>ième</sup> jour suivant la fin de chaque trimestre ;
- Rapport d'audit environnemental et social annuel (préparé par un Auditeur Indépendant),

Pour permettre à la CEP-O d'élaborer en temps utile et transmettre les documents précités à la BM aux échéances indiquées ci-dessus et d'assurer le suivi des activités de gestion des risques environnementales et sociales, y compris aspects VBG/EAS/HS, le consultant présentera les livrables suivants (en format électronique) aux périodes indiquées ci-après :

| N°        | Livrable                                                                                                                                                                                | Délai                                                           |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| <b>1.</b> | <b>Planification des activités</b>                                                                                                                                                      |                                                                 |
| 1.1.      | Planning des activités                                                                                                                                                                  | Au démarrage des prestations                                    |
| 1.2.      | Plan opérationnel mensuel de ses activités                                                                                                                                              | 10 jours avant le début du mois considéré                       |
| <b>2.</b> | <b>Rapports</b>                                                                                                                                                                         |                                                                 |
| 2.1.      | Rapports mensuels de suivi des réalisations                                                                                                                                             | 5 jours après la fin du mois considéré                          |
| 2.2.      | Rapport de fin de contrat                                                                                                                                                               | 5 jours avant la date d'expiration du contrat                   |
| 2.3       | Rapports circonstanciels en cas d'incident                                                                                                                                              | Dans les 24 heures, aussitôt l'incident porté à sa connaissance |
| 2.4       | Rapport trimestriel de mise en œuvre des mesures E&S, suivi environnemental et social, comprenant le rapport de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes sensible aux EAS/HS. | 15 jours après la fin du trimestre concerné                     |

## **8. DUREE DU CONTRAT ET PERSPECTIVES**

Le Consultant signera un contrat de douze (12) mois non renouvelable avec la Coordination de la CEP-O assorti d'une période probatoire de trois (03) mois. Son bureau sera basé à Kinshasa, au siège de la CEP-O.

En principe, chaque jour ouvrable ordinaire, il consacrera l'avant midi au travail sur le site et l'après-midi au travail au bureau pour rédiger son rapport de la journée et préparer le timing de activités du lendemain.

## **9. PROFIL DU CONSULTANT**

Le consultant doit avoir le profil suivant :

- a) Être détenteur d'un diplôme universitaire de niveau Bac +5 au moins dans l'un des domaines suivants :
  - Sciences de l'environnement ;
  - Biologie ou autres sciences sociales similaires ;
- b) Avoir au moins six (6) ans d'expérience professionnelle, dont :
  - Trois (03) ans de supervision des activités de prévention et de lutte contre les violences basées sur le Genre dans un projet financé par la Banque mondiale ou projets similaires.
- c) Avoir une bonne connaissance et maîtrise des concepts VBG/EAS/HS.
- d) Avoir une connaissance approfondie des normes environnementales et sociales de la Banque mondiale et de la législation nationale sur la matière ;
- e) Avoir une connaissance de la mise en place et de la gestion du MGP ;
- f) Avoir exécuté au moins deux (02) missions similaires au cours des cinq (05) dernières années dans le cadre des projets financés par la Banque mondiale.  
L'expérience dans la réalisation des études environnementales et sociales stratégiques est un atout ;
- g) Avoir une bonne capacité d'analyse, de communication, de rédaction et de synthèse ;
- h) Avoir un esprit d'initiative et une rigueur dans le traitement des dossiers ;
- i) Avoir une aptitude de travailler en équipe, sous pression et avec différents groupes d'acteurs ;
- j) Avoir une bonne maîtrise du Français écrit et parlé. La connaissance de langues nationales ( pas nécessairement toutes les 4 langues) est obligatoire
- k) Ne pas avoir de liens professionnels de près ou de loin avec l'entreprise recrutée pour l'exécution des présents travaux.